



L'IGFA codifie les règles de relâcher

New IGFA release rules

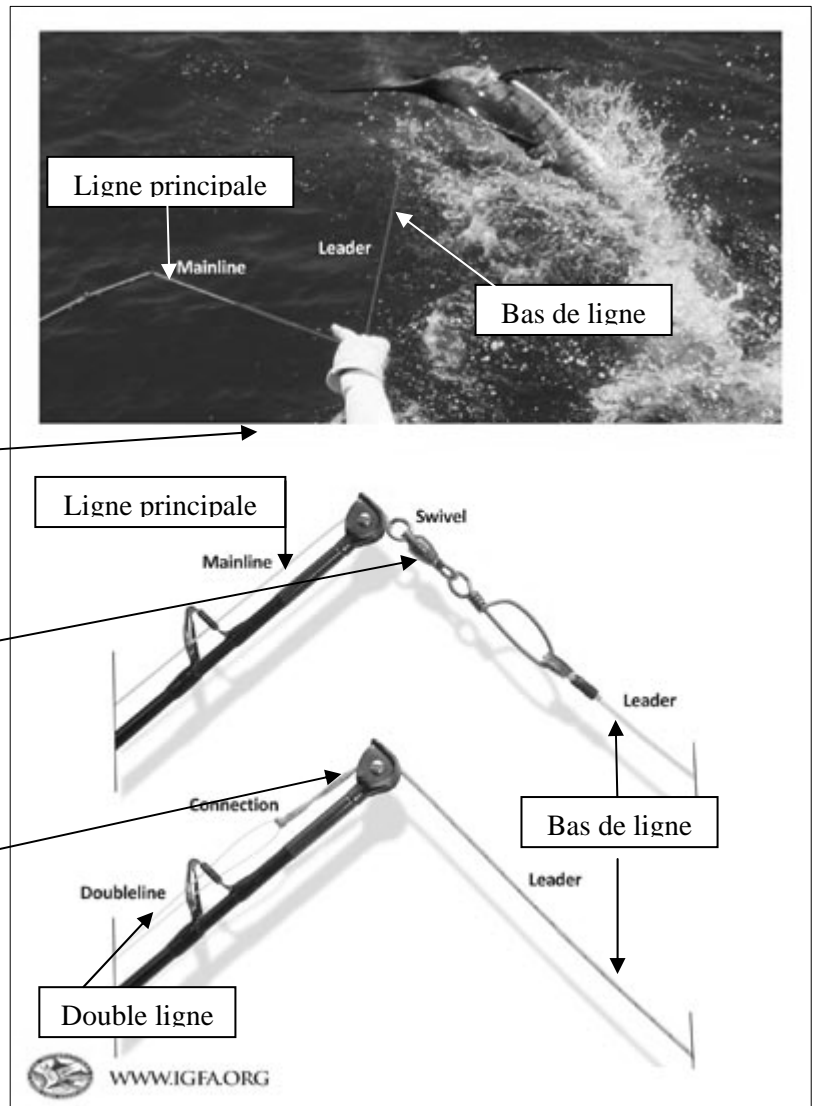
Beaucoup de concours utilisent les règles IGFA comme bases.

La plupart des pêcheurs pense que les règles IGFA stipulent qu'un poisson est considéré comme pris si le bas de ligne touche l'anneau de pointe de la canne ou s'il est pris par l'un des membres de l'équipage. En vérité, ceci n'est stipulé dans aucune des règles IGFA, car elles ont été établies pour les records mondiaux, pour lesquels un poisson n'est considéré comme pris que s'il est pesé.

Pendant le conseil d'administration IGFA de Janvier 2012, les administrateurs ont approuvé les règles suivantes pour un relâcher « officiel », ce qui devrait encourager les pêcheurs à remettre leurs poissons à l'eau.

IGFA considère qu'un poisson a été officiellement relâché lorsque l'une des actions suivantes est accomplie :

- 1- Un membre de l'équipage a pris le bas de ligne en mains.
- 2- L'émerillon touche l'anneau de pointe de la canne.
- 3- La connexion (nœuds, connexions, etc.) entre le bas de ligne et la ligne principale, double ligne, ligne mouche, a passé l'anneau de tête. La longueur des bas de ligne doit être conforme aux règles de l'IGFA.



Les règles IGFA pour la pêche à la mouche ne stipulent pas une longueur maximum pour les bas de ligne. Cependant, sachant que le bas de ligne ne peut dépasser 10kg (20 livres), IGFA adopte dorénavant la règle d'une longueur maximum de 15 pieds (4,572 mètres).

Le bas de ligne mouche doit inclure la mouche et être mesuré depuis le bas de la courbe du dernier hameçon. Le « shock tippet » - renforcement de la dernière partie du bas de ligne - ne doit pas dépasser 30,48 cm (12 pouces) et le « class tippet » doit être au minimum de 38,10 cm (15 pouces).

- Voir dessins sur les règles IGFA – Traduction Février 2012 -

Pour le relâcher, IGFA recommande vivement de respecter les pratiques indiquées dans les règles IGFA pour donner au poisson un maximum de chances de survie.